



Assemblée générale

Distr. générale
27 avril 2015
Français
Original : anglais

Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III)

Deuxième session

Nairobi, 14-16 avril 2015

Note verbale datée du 15 avril 2015, adressée au secrétariat du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) par la Mission permanente d'Israël auprès du Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-Habitat) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi

La Mission permanente d'Israël auprès du Programme des Nations Unies sur les établissements humains (ONU-habitat) et du Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi présente ses compliments au Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et a l'honneur de se référer à la place attribuée à la délégation palestinienne à la deuxième session du Comité préparatoire de la Conférence des Nations Unies sur le logement et le développement urbain durable (Habitat III), qui s'est tenue du mardi 14 avril au jeudi 16 avril 2015 à Nairobi.

Israël tient à rappeler la position exprimée par son Représentant permanent auprès de l'Organisation des Nations Unies le 29 novembre 2012, à l'occasion de l'adoption de la résolution 67/19 de l'Assemblée générale, et le 23 janvier 2013, à la séance du Conseil de sécurité tenue ce jour-là, à savoir qu'Israël regrette et désapprouve l'emploi du terme trompeur « État de Palestine » et la participation de la Palestine à cette réunion sous cette dénomination. L'emploi de ce titre est contre-productif lorsqu'un tel État n'existe pas et ne saurait être établi, comme il a été maintes fois réaffirmé par la communauté internationale et convenu entre les parties, que par voie de négociations directes. À cet égard, Israël demande que la présente déclaration soit consignée dans le compte rendu officiel de la deuxième session du Comité préparatoire.

